|  |  |
| --- | --- |
|  | **DÉPÔT APRÈS SOUTENANCE****AUTORISATION DE DIFFUSION DE****THÈSE ÉLECTRONIQUE*****Formulaire à déposer après la soutenance à l’école doctorale*** |
| **Nom de naissance :**  | **Prénom :** |
| **Nom marital :** | **Date de naissance :**  |
| **Adresse électronique :** | **Date de soutenance :** |
| **Directeur de thèse :** | **Co-directeur de thèse :** |
| **TITRE DE LA THÈSE (en français) :** |
| **TITRE DE LA THÈSE (en anglais) :**  |

|  |
| --- |
| **Discipline :** |
| [ ]  Arts[ ]  Économie et société[ ]  Épistémologie, histoire des sciences[ ]  Études africaines[ ]  Géographie humaine et économique | [ ]  Histoire, sociétés et civilisations[ ]  Littératures et civilisations[ ]  Philosophie[ ]  Sciences de l’éducation[ ]  Sciences du langage : linguistique et didactique des langues | [ ]  Sciences politiques et relations internationales[ ]  Sociologie, anthropologie, ethnologie[ ]  Traductologie[ ]  Traitement automatique des langues |

[ ]  *Le jury a demandé des corrections*. Conformément à la réglementation nationale (Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat), le nouveau docteur dispose d'un *délai maximal de trois mois* pour déposer sa thèse corrigée sous format électronique. L’auteur atteste que les corrections requises ont été apportées à la thèse.

[ ]  *Le jury n’a pas demandé de corrections.*

|  |  |
| --- | --- |
| Fait à Paris, le      Signature :  | Signature du directeur de thèse |

Conformément à la réglementation nationale (Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat), la diffusion de la thèse est assurée dans l'établissement de soutenance et au sein de l'ensemble de la communauté universitaire, sauf si la thèse présente un caractère de confidentialité avéré.

La diffusion en ligne de la thèse au-delà de ce périmètre est subordonnée à l'autorisation de son auteur, sous réserve de l'absence de clause de confidentialité. L’auteur reste responsable du contenu de la thèse. À tout moment, il peut exercer son droit de retrait et demander, selon les procédures indiquées dans la charte de dépôt et de diffusion électronique, la fin de la diffusion. Il reste libre de diffuser personnellement sa thèse.

**DROIT DES RESSOURCES TIERS**

**L’auteur reconnaît avoir pris connaissance de la charte de dépôt et de diffusion électronique des thèses de l’Inalco et certifie** (cocher une case)**:**

[ ]  **Cas n°1 : sa thèse reproduit jusqu’à 20 œuvres sous droit :**

L’auteur a fourni un unique fichier, qui est en conformité avec l’exception pédagogique et de recherche et avec le règlement général sur la protection des données (RGPD).

[ ]  **Cas n°2 : sa thèse reproduit plus de 20 œuvres sous droit :**

Au-delà de 20 œuvres sous droit, en plus des conditions mentionnées dans le cas n°1, l’auteur a fourni les l’autorisations écrites des ayants droits pour faire figurer les œuvres supplémentaires dans sa thèse.

**AUTORISATION DE DIFFUSION**

Dans le respect de la charte de dépôt et de diffusion électronique des thèses, l’auteur autorise la diffusion de sa thèse sur Internet par l’Inalco, à titre gracieux et non exclusif :

**[ ]  OUI, les éventuelles corrections demandées par le jury ont été effectuées et la thèse est consultable sur Internet** via le portail national des thèses[[1]](#footnote-1) et sur les plateformes de diffusion choisies par l’INALCO[[2]](#footnote-2), dans le cadre de sa politique de valorisation scientifique.

**[ ]  OUI, les éventuelles corrections demandées par le jury ont été effectuées et la thèse est consultable sur internet au bout de      mois**[[3]](#footnote-3) à compter de date de soutenance de thèse, dans les mêmes conditions que celles énoncées précédemment.

**[ ]  NON,** La thèse n’est pas consultable sur Internet. Attention, la thèse reste téléchargeable par tous les membres d’un établissement de l’enseignement supérieur et de recherche français sur Intranet national des thèses. Si l’auteur l’accepté, la thèse peut être consultable sous forme imprimée, à la BULAC ou via le Prêt entre Bibliothèques en France (PEB).

**Diffusion sur place à la BULAC**

L’auteur autorise l’INALCO à imprimer un exemplaire de sa thèse pour l’envoyer à la BULAC afin qu’elle soit disponible à la consultation sur place ainsi qu’au prêt entre bibliothèques en France.

|  |  |
| --- | --- |
| **[ ]  OUI** | [ ]  **NON** |

Fait à Paris, le

Signature de l’Auteur

1. <http://www.theses.fr/> [↑](#footnote-ref-1)
2. L’Inalco a choisi :

- TEL (CCSD) : <http://tel.archives-ouvertes.fr/> [↑](#footnote-ref-2)
3. Dans ce cas, il s’agit d’une période d’embargo qui n’est pas synonyme de période de confidentialité. Seul le jury de soutenance peut décréter une thèse confidentielle. En revanche, l’auteur peut définir une période d’embargo pour la diffusion de sa thèse. Un embargo n'excédant pas deux ans est recommandé. [↑](#footnote-ref-3)